

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/02/2018

Dossier complet le :

28/02/2018

N° d'enregistrement :

2018-0029

1. Intitulé du projet

Création d'un entrepôt de 8 cellules de 3000 m² chacune, sur un terrain d'assiette de 8,6 ha, impasse Newton à Arques (62)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Transports Saint Arnould (TSA)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Patrick WECXTEEN, Directeur Général

RCS / SIRET

4 1 0 3 2 3 4 6 3 0 0 0 2 7

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.	Construction d'une surface de plancher de 23 500 m ² et dont le terrain d'assiette couvre une superficie de 8,6 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction sur un terrain vierge de 8,6 ha d'un entrepôt composé de 8 cellules d'une superficie unitaire de 3000 m², soit 24000 m² au total. La hauteur du bâtiment sera de 11,5 mètres au faitage.

Le site sera classé sous le régime de l'enregistrement pour la rubrique ICPE n°1510. Le site disposera également de locaux sociaux pour accueillir le personnel du site ainsi que 13 places de parking pour les véhicules légers (VL) et 12 places pour les poids-lourds (PL).

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter la capacité de stockage de la société TSA qui dispose déjà d'un entrepôt logistique pour le stockage de bières sur la commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem (62).

Ce besoin de stockage est lié à une augmentation de production des brasseries clientes de la société TSA.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet se traduit par la construction d'un entrepôt logistique composé de 8 cellules de 3000 m² chacune et comportant également des locaux sociaux.

La surface de plancher du projet est de 23 500 m².

Il n'y aura qu'une seule phase de travaux. Le chantier sera hermétiquement clôturé par rapport au domaine public et disposera d'un accès par l'avenue Isaac Newton.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le bâtiment permettra le stockage de marchandises en masse.

L'activité consistera uniquement à la réception, au stockage et à l'expédition de marchandises.

Les principales opérations seront le chargement et le déchargement de marchandises. Vu la localisation du site, l'acheminement des marchandises se fera par voie routière.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera visé par les procédures administratives suivantes :

- ICPE : procédure d'autorisation simplifiée : régime de l'enregistrement
- Code de l'urbanisme : la construction de l'entrepôt nécessitera une demande d'autorisation d'urbanisme : permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	8,6 ha
Surface de plancher	23 500 m ²
Nombre de place de parking véhicules légers (usage privé)	13 places VL
Nombre de place de parking poids-lourds (usage privé)	12 places PL

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Impasse Newton,
ZAC de la Porte Multimodale de l'Aa
62510 Arques

Section cadastrale : ZC
Parcelles cadastrales : 223 et 225

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 19' 38 "E Lat. 50° 44' 00 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les ZNIEFF les plus proches du projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF de type I (FR310007008) "forêt domaniale de clairmarais" située à environ 400 m au nord-est du projet, - ZNIEFF de type II (FR310013353) "le complexe écologique du marais audomarois et de ses versants" située à environ 400 m au nord-est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe en limite du parc naturel régional (FR8000007) "caps et marais d'Opale". Celui-ci est situé à environ 10 mètres au nord du site, après le route départementale RD211.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Pas-de-Calais dispose d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement approuvé par arrêté préfectoral du 15 octobre 2012 pour la première échéance et par arrêté préfectoral du 5 octobre 2015 pour la deuxième échéance.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est l'ascenseur à bateaux des Fontinettes, situé à environ 1,3 km au sud-ouest, sur la commune d'Arques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Arques est exposée aux risques d'inondation. Elle est concernée par le PPRN inondation de l'Aa supérieure, approuvé le 17 décembre 2009. Cependant, au vu de la cartographie du zonage réglementaire du PPRNI, le site sur lequel s'implantera l'entrepôt logistique n'est pas répertorié en zone inondable. La commune d'Arques est également concernée par le PPRT de la société ARC INTERNATIONAL approuvé le 26/12/2014 et modifié le 24/10/2016. Selon le zonage réglementaire, le projet se situe en dehors des zones exposées aux risques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les bases de données BASIAS et BASOL, le site ne se trouve pas sur un site ou des sols pollués. Pour information, le site BASIAS le plus proche se situe à environ 950 m à l'ouest du site. Il s'agit d'un garage toujours en activité dont l'identifiant est NPC6204263. Le site BASOL le plus proche se trouve quant à lui à environ 750 m au nord-ouest. Il s'agit du site Arc International dont l'identifiant est 62.0068.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est inclus dans aucun périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable (AEP). D'après la carte disponible en annexe 7, le captage le plus proche se trouve à environ 2 km au sud-ouest du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 2,8 km au nord-ouest du projet. Il s'agit de la zone Natura 2000 FR3100495 "prairies, marais, tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est l'ascenseur à bateaux des Fontinettes (62-SC-35) qui se trouve à environ 1,3 km au sud-ouest du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra la création d'un entrepôt dédié à la logistique. Les besoins en eau seront exclusivement liés aux besoins sanitaires (WC, douches, etc.) et à l'entretien du site. Cette consommation sera issue du réseau de distribution d'eau potable de la commune. Le volume prélevé sera faible et assimilé à un usage domestique.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera excédentaire en terre végétale. Ces terres excédentaires seront évacuées par des prestataires agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 2,8 km au nord du projet. Il s'agit de la zone Natura 2000 FR3100495 "prairies, marais, tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants". L'activité ne sera pas source de prélèvement en eau dans le milieu naturel (uniquement réseau public de distribution) et n'engendrera pas de rejet d'eau de process. Les seuls rejets atmosphériques seront liés au trafic qui sera faible. Enfin, au vu de l'éloignement par rapport aux zones Natura 2000, les incidences des émissions sonores et le trafic routier généré par l'activité n'auront aucune incidence sur ces zones. Compte tenu de ces données, le fonctionnement de l'installation n'aura pas d'incidence significative sur le réseau Natura 2000 à proximité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le terrain est actuellement un espace agricole. Cependant, selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Arques, le site est localisé en zone 1AUa1 qui est destinée à regrouper les établissements et activités dont la présence n'est pas souhaitable en zone d'habitation. Elle reprend en outre le périmètre de la ZAC de la Porte Multimodale de l'Aa et autorise notamment les établissements à usage d'activité comprenant des installations soumises à la législation sur les installations classées, dans la mesure où ils satisfont à la législation en vigueur les concernant.</p> <p>La consommation d'espaces agricoles est donc prévue par le PLU.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un zonage réglementaire d'un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Niveau de sismicité faible (niveau 2) Retrait-gonflement des argiles : aléa moyen Inondation par remontées de nappe : sensibilité très faible Inondation par une crue à débordement lent du cours d'eau (TRI de Saint-Omer) : projet en dehors des zones à risques PPRN inondation de l'Aa supérieure : projet en dehors des zones inondables</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas à l'origine de rejets atmosphériques autre que le trafic lié à l'activité (maximum 30 PL/jour)</p> <p>Ces rejets sont considérés comme négligeables.</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit 13 places de parking pour les véhicules légers et 12 places pour les poids lourds.</p> <p>Le trafic sera au maximum de 30 PL par jour.</p> <p>L'impact du projet reste faible au vu de la zone d'activité sur laquelle s'implante le projet.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions sonores sont exclusivement liées au trafic des véhicules sur site, au chargement et au déchargement des poids-lourds.</p> <p>Compte tenu de la faible sensibilité de l'environnement (implantation au sein de la plateforme multimodale de l'Aa, routes départementales rapprochées du site, absence d'habitation à proximité, etc.), les nuisances liées au bruit seront limitées.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses sont uniquement liées à l'éclairage des voiries et l'éclairage de sécurité. L'impact de cet éclairage demeurera faible.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets atmosphériques diffus provenant des poids-lourds qui desserviront le site (30 PL/jour) et des véhicules légers (13 places de parking). Ces rejets sont cependant difficilement quantifiables et demeureront limités. Les rejets seront donc considérés comme faibles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de voiries (après passage par un séparateur d'hydrocarbures) et les eaux pluviales de toitures seront tamponnées dans un bassin sur le site avant de rejoindre le réseau de collecte des eaux pluviales de la Porte Multimodale de l'Aa (PMA) à un débit régulé (2L/ha/s). Ces eaux pluviales, envoyées dans le réseau de la PMA, transiteront dans plusieurs bassins de tamponnement connectés au canal du Neufossé via 2 points. Les eaux usées domestiques seront quant à elles envoyées vers le réseau public d'assainissement. A noter l'absence de rejet d'eaux usées industrielles.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets engendrés par l'activité sont des déchets industriels banals (DIB) ainsi que des déchets d'ordures ménagères et assimilés. Les DIB seront constitués de déchets d'emballage (plastiques, cartons, etc.). Ces derniers feront l'objet d'un prélèvement par un prestataire spécialisé. Les ordures ménagères seront enlevés par le service public de collecte des déchets. L'impact généré par l'activité sera faible.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le terrain est actuellement un espace agricole. Cependant, selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Arques, le site est localisé en zone 1AUa1 qui est destinée à regrouper les établissements et activités dont la présence n'est pas souhaitable en zone d'habitation. Elle reprend en outre le périmètre de la ZAC de la Porte Multimodale de l'Aa et autorise notamment les établissements à usage d'activité comprenant des installations soumises à la législation sur les installations classées, dans la mesure où ils satisfont à la législation en vigueur les concernant.</p> <p>La consommation d'espaces agricoles est donc prévue par le PLU.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'avis rendu par l'Autorité Environnementale à proximité du projet concernent le projet de construction de serres horticoles du Grand Zebblinghem situé sur la commune de Arques (2015), situé à environ 200 m au nord du projet TSA.
 Le projet concerne l'aménagement, sur des terres agricoles, de serres horticoles à la production de tomates à Arques (Pas-de-Calais). L'objectif est de produire chaque année 5 500 tonnes de tomates en employant une cinquantaine de personnes.
 Le projet prévoit la construction d'un parking de 60 places et le trafic de 10 poids-lourds par semaine. Il est précisé que le trafic routier supplémentaire attendu ne représentera qu'une part marginale des émissions totale du secteur.
 Un bassin de rétention des eaux pluviales de toitures d'un volume de 50 000 m³ sera aménagé pour permettre l'arrosage des pieds de tomates. Un second bassin de 800 m³ est prévu pour la rétention des eaux pluviales de voiries, avec un rejet régulé au réseau d'assainissement. Les eaux usées seront gérées par le réseau communal existant.

Les incidences de ce projet ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec le projet TSA du fait :

- du faible trafic de poids-lourds généré par les 2 projets,
- de l'utilisation des eaux pluviales de toitures pour l'arrosage des pieds de tomates et du rejet des eaux pluviales de voiries dans le réseau d'assainissement alors que le projet TSA prévoit le rejet de toutes les eaux pluviales dans le réseau de collecte des eaux pluviales de la Porte Multimodale de l'Aa pour qu'elles transitent ensuite dans plusieurs bassins de tamponnement connectés au canal du Neufossé via 2 points,
- de l'absence d'activités bruyantes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet seront les suivantes :

- eaux pluviales de voiries : mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures pour le traitement des eaux de ruissellement de voiries,
- eaux pluviales : tamponnement des eaux pluviales avant rejet à débit régulé (2 L/ha/s) vers le réseau de collecte de la ZAC,
- eaux usées : rejet dans le réseau communal,
- eaux d'extinction d'incendie : bassin de confinement permettant de recueillir les eaux d'extinction d'incendie (mise en place d'une vanne de barrage pour éviter tout rejet dans le réseau de collecte de la ZAC),
- eaux : mise en place d'un clapet anti-retour pour éviter tout retour dans le réseau public de distribution d'eau potable,
- sol : création d'une dalle béton. Absence d'infiltration,
- air/bruit : consigne d'arrêt des moteurs sur le site pour les poids-lourds,
- déchets : aucun déchets dangereux. Désignation d'un prestataire agréé pour la collecte, le transport et le traitement ou la valorisation des déchets.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porte sur une activité dont les impacts sont largement étudiés et connus depuis de nombreuses années. Il s'agit d'une activité génératrice de peu de nuisances. En effet, aucun process n'est mis en oeuvre. Il s'agit uniquement de manipulation de marchandises non dangereuses.

Enfin, les mesures prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet permettent de limiter l'impact du site sur l'environnement ou la santé humaine.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Localisation des captages AEP

9. Engagement et signature

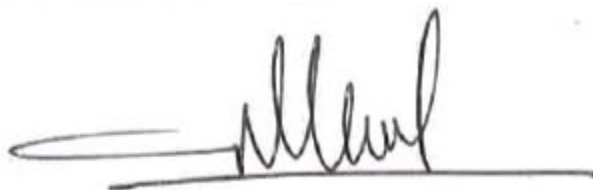
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Omer

le, 28/02/2018

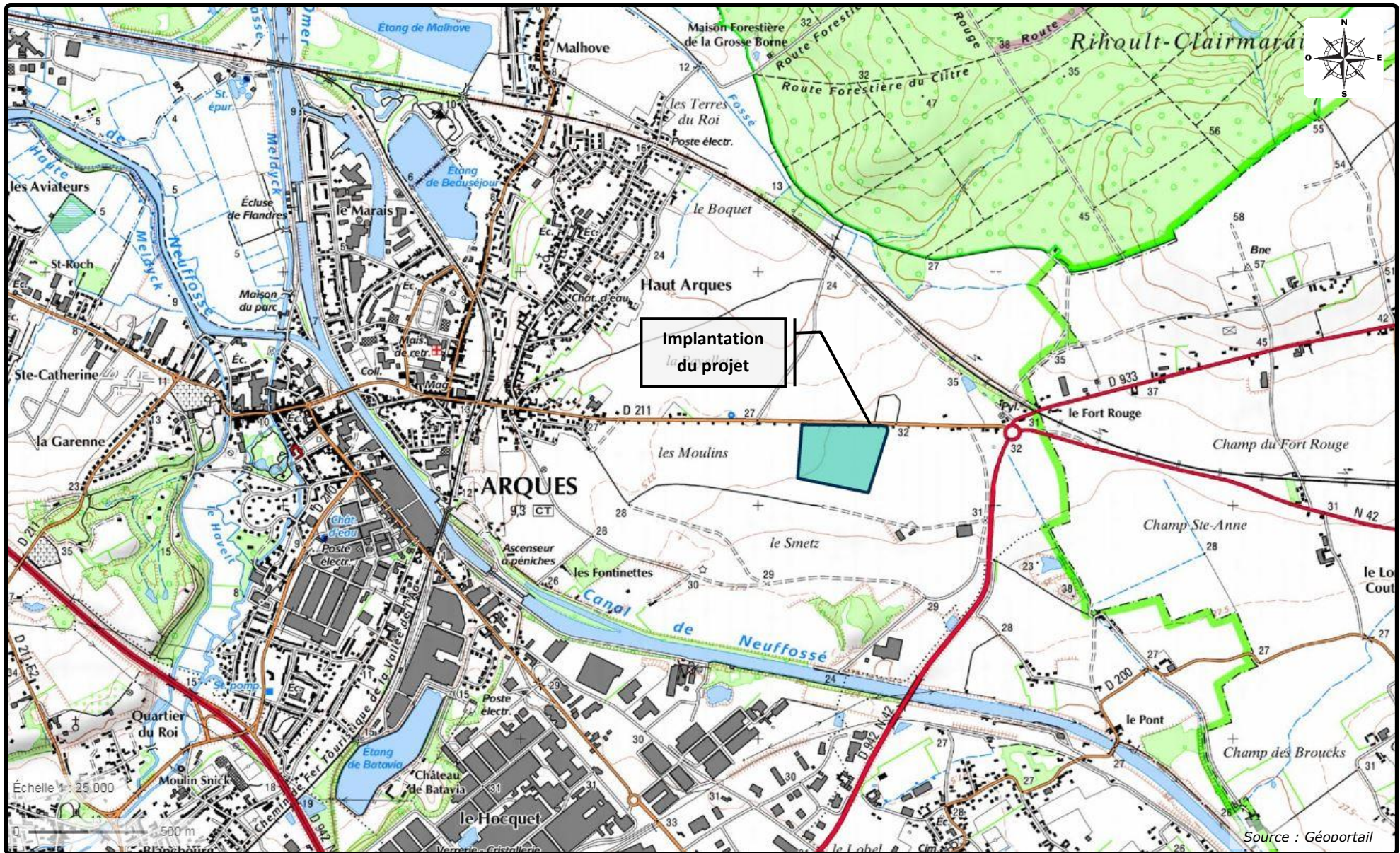
Signature





KALIÈS

Annexe 2 - Plan de situation au 1/25 000





A1 – Nord-est (Février 2018)



A2 – Nord-ouest (*Février 2018*)



A3 - Sud-ouest (*Février 2018*)



A4 – Sud-est (Février 2018)



Emprise du terrain
86000m²

Surface bâtiment 23 850m²
Surface voirie 13 237m²
Surface espaces verts 48 913m²

Nota : ce document n'est pas destiné à l'exécution

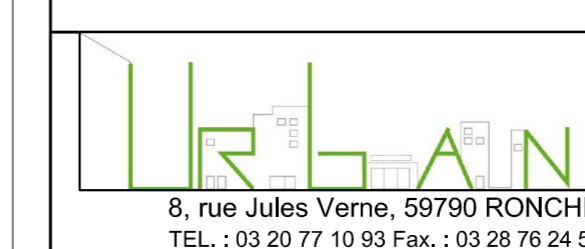
TSA

62510 ARQUES

PHASE APS

CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT

PLAN MASSE



Format : A0

Echelle(s) :
1/500

VERIF.	NON VERIF.	SVN	EVE	PRO	APS
					•

Indice	Date	Etabli par	Vérifié par	Objet de l'indice
C	26/02/18	N-P		Suppression du quai dans la cellule découpage
B	22/02/18	N-P		Modification du plan masse
A	19/01/18	N-P		Création du document

URBAN TI 001_A0 TSA

Fichier source constructeur :
180222-17031-TSA ARQUES-IND 02.dwg



Annexe 6 - Localisation des zones NATURA 2000 à proximité du site



Annexe 7 - Captages à proximité du projet TSA

